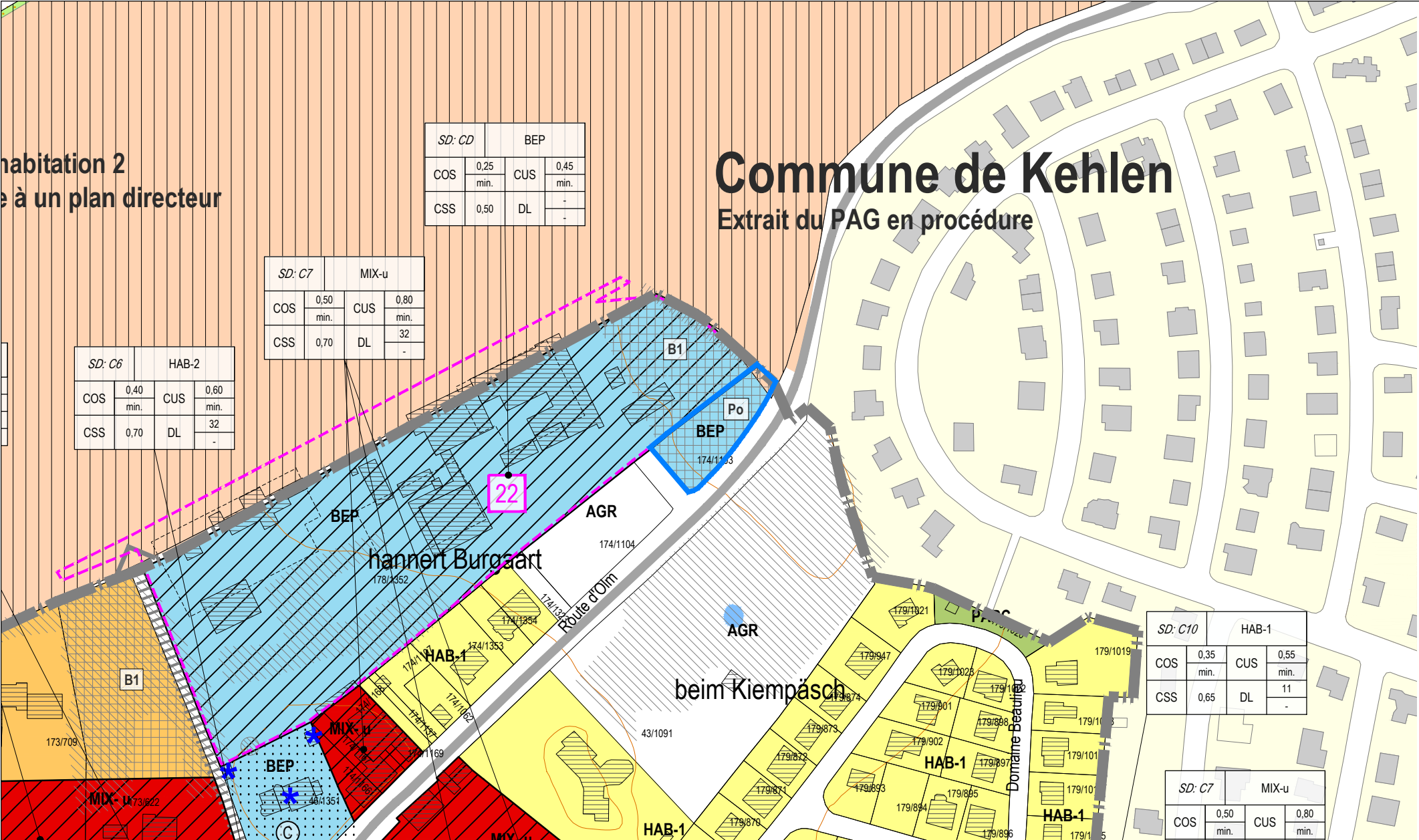




Modification ponctuelle

Po Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert et/ou car-port"

Commune de Kehlen

Extrait du PAG en procédure

SD: CD		BEP	
COS	0,25 min.	CUS	0,45 min.
CSS	0,50	DL	-

SD: C7		MIX-u	
COS	0,50 min.	CUS	0,80 min.
CSS	0,70	DL	32

SD: C6		HAB-2	
COS	0,40 min.	CUS	0,60 min.
CSS	0,70	DL	-

SD: C10		HAB-1	
COS	0,35 min.	CUS	0,55 min.
CSS	0,65	DL	11

SD: C7		MIX-u	
COS	0,50 min.	CUS	0,80 min.
CSS	-	DL	-

Légende du PAG en vigueur

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 09.09.2014
Constructions, mis à jour mars/avril 2015

Parcellaire

Bâtiments existants

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

HAB-1 Zone d'habitation 1

HAB-2 Zone d'habitation 2

MIX-u Zone mixte urbaine

MIX-v Zone mixte villageoise

GARE Zone de gares ferroviaires et routières

BEP Zone de bâtiments et équipements publics

REC Zone de sport et de loisir

REC-pa Zone de sport et de loisir - parc

Zone de circulation et de stationnement

ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
A - service administratif ou professionnel non autorisé
B - service administratif ou professionnel autorisé

ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2

COM Zone commerciale

SPEC Zone spéciale

N° du Schéma directeur

N° du SD	Dénomination de la ou des zones
COS	max. min. CUS max. min.
CSS	max. DL max. min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

AGR Zone agricole

FOR Zone forestière (8)

PARC Zone de parc public

VERD Zone de verdure

Zones superposées

[5] PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région - à titre indicatif

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone de servitude "urbanisation"

A Servitude "urbanisation - archéologique"

AT Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"

B Servitude "urbanisation - biotopes"

[B1] [B2] voir Partie écrite PAG article 21

EN Zone de servitude "urbanisation - élément naturel"

CV Servitude "urbanisation - coulée verte"

E Servitude "urbanisation - cours d'eau / Gestion de l'eau"

P Servitude "urbanisation - paysagère"

[P1] [P2] [P3] voir Partie écrite PAG article 21

Po Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert et/ou car-port"

Pé Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert écologique"

Pét Servitude "urbanisation - parking à etages et/ou car-port"

V Servitude "urbanisation - voirie"

Zone de servitude "urbanisation - habitats espèces protégées" - à titre indicatif et non exhaustif (5)

H1 voir Partie écrite PAG article 21

Autres (à titre indicatif)

Lignes à haute tension (8)

Lignes ferroviaires (8)

Autoroute
Route Nationale
Chemin Repris (8)

Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)

Courbes de niveaux (8)

Accès au quartier d'habitation

Pistes cyclables nationales

Limite de la commune

Secteur protégé de type "environnement construit"

Bâtiment protégé

Gabarit protégé

Petit patrimoine protégé

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de mobilité douce

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Zone à risques - contamination (11)

Zone de bruit ≥ 70dBA (10)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:

Aménagement du territoire
Plans directeurs sectoriels - PDS (12)
PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV) - Zone verte interurbaine (ZVI)
PDS Transports (PST): Couloir / tram

Décharge pour déchets inertes (1)

PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zone d'activités économiques régionale projetée

PDS Logements (PSL): Zone prioritaire d'habitation

Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tosseberg et environs" - "POS" Règlement grand-ducal du 18 mai 2008

Couloirs pour voies de communications (CVC)

Zone d'aménagement différé (ZAD)

Zone de bâtiments et d'équipements publics (ZBEP)

Zone rurale (RUR)

Périmètre du POS

Ligne électrique (Haute Tension)

Protection de la nature et des ressources naturelles

Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (2)

IBA - Important Bird Areas (3)

Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (2)

Biotopes protégés (4)

Protection des sites et monuments nationaux

Monument national / Inventaire supplémentaire (9)

Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (6)

Terrains avec des vestiges archéologiques connus (6)

Gestion de l'eau

Zone inondable - HQ10 (7)

Zone inondable - HQ100 (7)

Zone inondable - HQ extrême (7)

(1) Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"

(2) Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2014

(3) Lëtzebuerger Natur - a Vullerschützliga - BirdLife Partner, 2010

(4) Biotopkataster, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2010

(5) Innenkartierung der geschützten Biotope im Siedlungs- und Ortsrandbereich, Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2010 - art.17 loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

(6) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et/ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

(7) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2015

(8) TILMS-food, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013

(9) Base de données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg, 2006; les forêts ont été réajustées suivant les relevés de Zeyen+Baumann

(10) Sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 18 juin 2012 et 22 décembre 2016)

(11) Cartographie du bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)

(12) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », zones d'activités », « logements »